

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2019

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, M. Benoît Chagny, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon,

Secrétaire de séance : Valérie Matray

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2019.

Informations

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour la composition florale qui lui a été offerte à l'occasion de ses conscrits.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- des remerciements de Martine Dumontet pour la composition florale qui lui été envoyée pour ses conscrits.
- des remerciements de Micheline Roche suite au décès de son époux.
- qu'une dernière permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu le samedi 30 mars de 9h à 11h.
- que le secrétariat de mairie sera fermé : lundi 8 avril, mardi 9 avril, vendredi 12 avril, lundi 15 avril et mardi 16 avril.
- d'un courrier de l'association « Les amis du caveau » sollicitant une subvention pour l'achat de tables de pique-nique à l'étang de la Carelle. Demande qui sera étudiée lors de la prochaine réunion tourisme.
- d'un courrier de Madame Sabine Nouvet-Cimetièrre, masseur kinésithérapeute, suite à un incident qui s'est produit avec la maman d'un patient et un forain le mardi 5 mars, pour un problème de stationnement devant le cabinet. Afin que de tels problèmes ne se reproduisent pas l'année prochaine, une mise au point sera faite avec les forains.
- de 2 courriers de Marcelle et Jean-Louis Lapute, le premier concernant une demande de changement de destination pour un bâtiment agricole et le second demandant à classer en voie communale le chemin qui dessert leur habitation. Courriers transmis à la commission urbanisme.
- d'un mail de Cédric Lecareux concernant le 30^{ème} Rallye des vignes.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente plusieurs DIA :

- Pour la parcelle AL 213 «61 rue du bourg ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour la parcelle 079 AR 106 « 53, impasse du rail ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Finances

Admission créance non-valeur

Vu le code des collectivités territoriales.

Vu l'état de produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Beaujeu portant sur l'année 2017 pour le remboursement de la Taxe d'Ordures Ménagères (T.O.M.) d'un locataire d'un logement communal.

Suite à plusieurs relances effectuées et infructueuses (lettre de relance, mise en demeure et phase comminatoire auprès d'un huissier de justice), le montant du titre de 11,31 € ne permet pas d'engager des poursuites supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en créance non-valeur la somme de 11,31 € pour le remboursement de la Taxe d'Ordures Ménagères (T.O.M.), décide d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au compte 6541 du budget primitif 2019.

Vote des taux 2019

Jany Cancela, adjoint aux finances, propose au conseil municipal de maintenir les taux votés en 2018. A savoir : 10,73% pour la taxe d'habitation – 14,64% pour la taxe foncière bâti – 15,95% pour la taxe foncière non bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux tels que présentés :

Taxe d'habitation : 10,73% - Taxe foncière bâti : 14,64% - Taxe foncière non bâti : 15,95%.

Affectation de résultat 2018

Jany Cancela, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal qu'il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2018, faisant apparaître l'excédent de fonctionnement cumulé de 82 569,48 € et un investissement cumulé de 64 352,99 €, soit un déficit global de clôture de 30 677,87 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2019 de la manière suivante :

Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 24 866,90 €

Article R002 : résultat de fonctionnement reporté = 57 702,58 €

Approbation du budget primitif 2019

Distribution aux conseillers des documents officiels du budget primitif 2019.

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que le budget primitif sera voté au chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Le budget primitif tel que travaillé en commission des finances est présenté avec une section de fonctionnement équilibré à hauteur de 657 592,81 €. La section d'investissement est présentée équilibrée à hauteur de 147 764,87 €, pour un budget total de 805 357,68 €.

En ce qui concerne les reports de l'année 2018, le montant des dépenses est de 2 053 € et le montant des recettes de 490€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention, approuve le budget primitif 2019 tel que présenté et s'équilibrant en section de fonctionnement pour 657 592,81 €, en section d'investissement pour 147 764,87 €, soit un budget total de 805 357,68 €.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

Hall polyvalent : proposition nouvelle de crédit = 100 000 €

Bâtiments divers : report de crédit = 2 053 € et proposition nouvelle de crédit = 2 366 €

PLU : proposition nouvelle de crédit = 3 000 €

Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2019 – Travaux poteaux de soutènement espace loisirs

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que les travaux de sécurité pour les poteaux de soutènement de l'espace loisirs doivent impérativement être entrepris cette année. Cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) en 2019.

Le montant de ces travaux est estimé à 71 000 € HT.

Le financement prévisionnel est le suivant :

DETR souhaitée	15 000 €
Subvention région	15 000 €
Subvention département	10 000 €
Emprunt ou autofinancement	31 000 €
	<hr/>
	71 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'ensemble de l'opération pour un montant de dépenses estimées à 71 000 € HT, approuve les modalités de financement, sollicite auprès de Monsieur le Préfet une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2019 pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à l'instruction du dossier.

Clôture de la régie de recettes pour les « Nouvelles Activités périscolaires » et création d'une régie de recettes pour les « droits de place forains »

Jany Cancela, adjoint aux finances, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de clôturer la régie de recettes concernant les « Nouvelles Activités Périscolaires » relative aux inscriptions des enfants aux différentes activités. Le conseil municipal ayant décidé d'arrêter les « NAP » en septembre 2017, cette régie n'a plus lieu d'être.

Il informe le conseil municipal qu'une nouvelle régie de recettes doit être créée pour pouvoir encaisser le droit de place des forains. En effet, ceux-ci payent principalement en espèces et, sans régie de recettes, le secrétariat ne peut accepter ce mode de paiement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de clôturer la régie concernant les « Nouvelles Activités Périscolaires », décide d'instituer une régie de recettes pour pouvoir encaisser les « droits de place des forains » à compter du 1^{er} avril 2019, charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de cette régie.

Voirie : Produit des amendes de police au titre de la répartition 2019

Patrick Favre, délégué à la voirie, présente au conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité pour les piétons dans le centre village et ses abords. Il détaille l'estimation de ce projet d'un montant de 4 944,10 € HT soit 5 932,92 € TTC et propose de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition 2019 du produit des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet d'aménagement de sécurité pour les piétons dans le centre village et aux abords d'un montant de 4 944,10 € HT soit 5 932,92 € TTC, sollicite auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre du produit des amendes de police, répartition 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents liés à la réalisation de ces travaux et à la demande de financement.

Bâtiments : Augmentation du loyer d'un des appartements dans l'ancienne école de Durette

Georges Montel, adjoint aux bâtiments, informe le conseil municipal du départ d'une locataire dans un logement de l'ancienne école de Durette, logement entièrement réhabilité en 2017.

Le loyer actuel est de 511,95 € par mois, mais avant de le remettre à la location, il convient d'augmenter le prix du loyer suite aux travaux effectués. Il propose un loyer à 650 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter le loyer de cet appartement dans l'ancienne école de Durette à 650 € par mois.

Personnel : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires – Elections européennes

Monsieur le Maire rappelle que le personnel administratif communal sera mis à contribution à l'occasion des élections européennes le dimanche 26 mai 2019.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires peut être attribuée et il convient que le conseil municipal délibère pour l'attribution de celle-ci. Le calcul de cette indemnité prévue par le CGCT est le suivant : montant brut annuel du salaire de l'agent / 1820 et majoré de 2/3 pour le dimanche ; cette indemnité serait attribuée sur la base du nombre d'heures réelles effectuées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité horaire pour travaux supplémentaires au personnel administratif présent le dimanche 26 mai 2019, dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

Beujolais Football : demande de gratuité de l'espace loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Beujolais Football demandant la gratuité de l'espace loisirs pour leur repas dansant qui aura lieu le 27 avril prochain. Il précise que 33 enfants de la commune fréquentent ce club de football.

Un conseiller tient à faire savoir au conseil que les cartes et les affiches de cette soirée ont été imprimées avant même que la commune ait donné les disponibilités de la salle, l'espace loisirs était alors réservé pour la soirée dansante du moto-club. Il tient également à souligner que les manifestations ne sont pas reconduites d'office d'une année sur l'autre et que les associations extérieures doivent contacter le secrétariat de mairie début janvier afin de réserver la salle des fêtes ou l'espace loisirs. Rappel sera fait à Beujolais Football de la démarche à adopter pour une éventuelle prochaine demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix « pour » et 3 abstentions, décide d'accorder la gratuité de l'espace loisirs pour la soirée dansante de Beujolais Football du 27 avril 2019.

Commissions communales et intercommunales

Syder

Georges Montel, adjoint en charge du Syder, informe le conseil municipal :

- qu'une vitre d'un des spots du parvis de l'église a éclaté, une mise en sécurité a été faite par un employé communal et l'entreprise Serpolet devrait intervenir au plus vite.
- que le lampadaire sur le parking à Saint-Vincent a été remplacé,

- qu'un lampadaire à la Chapelière a été accidenté, un devis pour le remplacement a été demandé.
- qu'il a reçu les devis pour l'extinction nocturne de l'éclairage public. A ce jour, 4 armoires sont équipées d'horloges astronomiques permettant de réaliser la coupure de l'éclairage public. Pour les 14 autres armoires, la pose d'horloge astronomique est de 493 € HT pour chacune d'entre elles, soit un montant de 5 916 € HT. Un rendez-vous avec le Syder est programmé le 28 mars.

Commission bâtiments

Georges Montel, adjoint aux bâtiments, informe le conseil municipal :

- que les travaux de l'espace loisirs devraient avoir lieu cet été.
- que le parquet de la salle des fêtes est très abîmé. Un devis pour un ponçage et une vitrification a été demandé et estimé à 2 900 € TTC. Il serait peut-être judicieux de remplacer ce parquet par du carrelage. La salle des fêtes étant louée fréquemment, il n'est pas possible d'entreprendre ces travaux rapidement. Le parquet sera donc seulement teinté pour l'instant afin de pouvoir louer cette salle aux particuliers dans de bonnes conditions et un remplacement du parquet par un carrelage sera programmé ultérieurement.

Commission communication

Annie Coperet, adjointe à la communication, fait part d'un message de Monsieur Serge Momy qui remercie toutes les personnes lui ayant apporté une aide matérielle ou financière. Monsieur le Maire précise que Monsieur Momy est logé actuellement dans l'appartement à côté de la mairie dans l'attente de l'attribution prochaine d'un logement de l'OPAC à Villié-Morgon.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil :

- qu'elle a reçu une invitation pour une visite du géosite de Chessy les Mines pour le 11 mai.
- qu'elle a assisté à l'assemblée générale du Cru Régnié
- que la commission tourisme se réunira le 10 avril.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe les conseillers :

- que le Rallye des vignes s'est bien passé, l'espace loisirs a été rendu très propre. Seul subsiste un problème avec les wc qui sont de nouveau bouchés. Il est demandé s'il ne serait pas judicieux de louer des toilettes amovibles lors des grosses manifestations.
- qu'une demande de location de l'espace loisirs a été faite pour le 4 mai par l'école de management de Lyon (600 étudiants) pour leur journée sportive « bol d'air » qui se terminerait par un repas et une soirée.
- que le 30 mars, l'association IPP organise une soirée théâtre à la salle des fêtes.
- qu'il souhaite programmer une réunion avec sa commission concernant l'emplacement et les informations apposées sur les panneaux annonçant les manifestations.
- que la soirée sponsors de Beaujolais Basket aura lieu le 13 avril à Quincié-en-Beaujolais.
- que le Tour de France passera bien dans le village le 13 juillet prochain. Une réunion est à prévoir avec le comité des fêtes, le caveau, le Cru et l'association des retrouvailles.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil qu'un conseil d'école a eu lieu le 12 février dernier, l'estimation des effectifs pour la rentrée prochaine est de 117 élèves. La fête du printemps aura lieu le 12 avril et la fête de l'école le 29 juin à l'espace loisirs.

Commission culture CCSB

Catherine Cinquin remercie les personnes présentes lors de cette commission qui a eu lieu le 5 février dernier.

Un bilan sur les médiathèques a été fait : 17 683 personnes inscrites pour 298 616 livres empruntés. Des projets d'achat ont été proposés : de nouveaux véhicules pour faire les navettes entre les différentes médiathèques, de bacs de présentation ainsi que de lecteurs audio pour les personnes handicapées ou dyslexiques.

Les animations de l'été :

- les mercredis au Col de Cri du 10 juillet au 21 août,
- le Festival du Cri du Col du 1^{er} au 4 août, une subvention de 45 000 € est allouée par la CCSB.

Actions culturelles :

Festiv'été avec la programmation de 5 séances de cinéma en plein air, et l'opéra « Barbe Bleue » d'Offenbach, le 29 juin.

- des subventions vont être allouées aux écoles de musique : Sybémol : 4 365 €, Popy : 49 655 € et l' Echo du Vallon : 18 000 €.

Commission déchets CCSB

Catherine Cinquin, informe le conseil :

- d'un projet de recyclerie sur Lancié, pour une ouverture fin 2020.
- d'un projet de colonnes de tris semi-enterrées, opération mise en place, dans un premier temps, autour de Belleville.

Sybémol

Anne-Marie Fuet informe le conseil qu'une réunion a eu lieu pour le vote du budget du Sybémol. La commune de Régnié-Durette subventionne 18 cours, soit un montant de 10 386,19 € pour l'année 2019.

Un bureau d'étude va être mandaté pour établir un rapport sur le bien-fondé du regroupement des différentes écoles de musique sur le territoire. A l'issue de cette étude, une présentation sera faite à la commission culture de la CCSB.

Elle précise également que si la commune souhaite la participation du Sybémol pour un concert, il est préférable de faire une demande début septembre.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil que le programme voirie 2019 devrait comporter les travaux suivants : cheminement piétonnier aux « Forchets » et « route de la distillerie », ainsi que la réfection des trottoirs « chemin de la place ».

Commission urbanisme

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, informe le conseil :

- que la commission travaille sur une demande de modification ou de révision du PLU afin d'être présenté au conseil municipal, puis par la suite au conseil communautaire de la CCSB. Cette demande concerne les STECAL, les changements de destination ainsi que l'ajout du résultat de l'étude hydraulique, pour laquelle elle a rendez-vous avec 2 bureaux d'étude.
- qu'une réunion a eu lieu à Villié-Morgon sur le thème « Grand débat – quel projet durable sur le territoire Saône-beaujolais » le 14 mars dernier.
- que la CCSB commence l'étude sur le PLUI par le PLUI-H dans le but d'avancer sur un premier PADD. Des documents vont faire la navette entre les conseils municipaux et la communauté de communes. L'objectif étant que les maires actuels proposent un PADD juste avant les élections de mars 2020, pour laisser aux futurs élus le choix de modifier le PADD ou de l'adopter.

Commission commerce

Jany Cancela, responsable de la commission commerce, informe le conseil :

- que l'assemblée générale de l'association des commerçants artisans aura lieu le 1^{er} avril.
- qu'une rencontre avec Marielle Mercier, gérante du multiservices aura lieu prochainement pour faire le point sur son début d'activité.

Questions diverses

Un conseiller s'étonne d'avoir vu sur la route départementale allant de Cercié à Saint-Vincent, un panneau de fin de voie prioritaire alors que le panneau stop est toujours en place un peu plus loin. Personne au sein du conseil n'est informé de possibles modifications de la signalisation routière.

Un conseiller a été interpellé par un habitant pour savoir si, suite à la chute du saule pleureur à la Chapelière, un arbre va être replanté.

Un conseiller rappelle la demande faite par le comité de fêtes concernant une participation sur l'achat du podium. Cette question sera examinée par la commission finances dès que le montant de cet achat sera réparti entre les différentes associations.

La séance est levée à 21h37